

**- 444 Actions spécifiques en
faveur des personnes âgées**

**444 Actions spécifiques en faveur
des personnes âgées - Propositions
financières Budget Primitif 2016**

Rapport n° CD/2016/48

Service Chef de file :

F - Mission autonomie

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption des crédits correspondants pour 2016 à des actions spécifiques en faveur des personnes âgées. Elles comprennent les subventions de fonctionnement aux associations, le financement des centres locaux d'information et de coordination ainsi que diverses mesures de prévention de la dépendance.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
4441	F	Subvention aux associations oeuvrant dans le domaine gérontologique	223 923,00	223 923,00
4441	I	Subvention aux associations oeuvrant dans le domaine gérontologique	15 000,00	30 000,00
4442	I	Aide à l'investissement	0,00	-*
4443	F	Dotations aux centres locaux d'information et de coordination	179 600,00	179 600,00
4444	I	Réseau gérontologique ESPAS	0,00	-*
4446	F	Schéma gérontologique études	20 000,00	20 000,00
4447	F	Prévention de la dépendance	60 000,00	60 000,00

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'années en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).*

Notre politique en faveur de l'autonomie doit être tournée vers l'opérationnel et ne peut se réaliser sans un maillage partenarial fort ; ce partenariat se construit avec les familles, les associations, les collectivités locales et les partenaires institutionnels, l'Agence Régionale de santé (ARS) notamment avec le maillage du territoire départemental de Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA). Il doit permettre, à partir d'un diagnostic partagé et l'animation territoriale, de développer des réponses en proximité adaptées aux besoins des personnes âgées et de leur entourage.

Ce partenariat sera renforcé par les mesures de la loi 3A (anticipation, adaptation, accompagnement) qui crée une Conférence des financeurs pilotée par le Département et l'ARS et qui réunira l'ensemble des partenaires présents dans le domaine de la prévention. De même, la loi 3A prévoit la création d'une Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), organe consultatif représentant l'ensemble des partenaires et forces vives de la politique de l'autonomie. Le Département s'engage pleinement dans la mise en œuvre de ces évolutions.

4441 - Subvention aux associations pour les personnes âgées

Le soutien financier aux associations à hauteur de 223 923 € constitue une action volontariste du Conseil Départemental du Bas-Rhin en complément de ses missions obligatoires.

Les crédits consacrés à ce domaine sont destinés à soutenir les associations développant des actions favorisant le lien social et le maintien à domicile des personnes âgées. Une subvention d'équilibre de 113 923 € sera également versée à l'ABRAPA pour la dernière année de la convention pluriannuelle signée entre le Conseil Départemental et l'association. En effet, en 2011, une subvention de 794 769 € assortie d'un plan de retour à l'équilibre et versée sur plusieurs années avait été attribuée à l'ABRAPA pour résorber le déficit cumulé de son service à domicile. Ce montant de 113 923 € prévu en 2016 correspond à la dernière annuité.

Par ailleurs, une subvention d'investissement d'un montant de 30 000 € est prévue afin d'assurer le financement du développement de l'interface technique entre les outils de télégestion des services d'aide à domicile (SAD) et la plateforme départementale de télétransmission. Pour rappel, ce projet s'inscrit dans la démarche de maîtrise budgétaire dans un objectif d'optimisation du contrôle et de suivi des heures facturées par les SAD au Département au titre de l'APA, la PCH et l'aide sociale (aide-ménagère).

Cependant, conformément aux orientations générales du Département, l'attribution de l'ensemble de ces subventions sera débattue en Commission de l'Autonomie afin d'en vérifier la plus-value et l'impact réel sur les territoires et les usagers.

4443 - Financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

La loi du 13 août 2004 a transféré le financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) aux départements, qui visent à dispenser de l'information aux personnes âgées et à faciliter leurs démarches. Le crédit d'un montant de 179 600 € affecté à cette enveloppe est destiné aux trois CLIC de la Ville de Strasbourg et à Réso 3 qui intervient sur le Territoire de l'UTAMS Eurométropole Sud.

Sur le reste du département, la politique en faveur des personnes âgées (accueil, orientation et accompagnement) est réalisée par les Unités Territoriales d'Action Médico-Sociales et particulièrement les Espaces d'Accueil des Seniors (ESPAS). Afin d'assurer une offre de service homogène à destination des personnes âgées, sur l'ensemble du territoire bas-rhinois, des temps d'échanges et de travail autour d'un diagnostic territorial, entre les CLICS et les UTAMS est envisagé. Il permettra notamment le développement de projets répondant aux besoins de la population visée.

4446 - Schéma gérontologique

Les crédits proposés à hauteur de 20 000 € sont dédiés au financement d'actions inscrites au schéma gérontologique et concernent notamment la télégestion et des actions de sensibilisation en territoire.

4447 - Prévention de la dépendance

Avec le vieillissement démographique, la prévention de la dépendance constituera un enjeu majeur du développement de l'action gérontologique départementale en lien avec tous

les partenaires du champ gérontologique. Le Département s'appuie pour ce faire sur des opérateurs conduisant des actions telles que des ateliers « mémoire » ou « équilibre ». Les crédits tiennent compte du nombre prévisionnel d'ateliers qui seront réalisés en 2016, soit 35 000 €.

En complément, 25 000 € sont affectés au soutien et à la mise en œuvre de projets innovants sur les territoires. Ces projets, s'intégrant dans les appels à manifestation d'intérêt lancés par le Département, ont vocation à contribuer à l'adaptation des territoires à l'avancée en âge et à participer au bien vieillir des seniors. L'appui financier du Conseil Départemental doit agir en effet levier en permettant d'une part, aux partenaires financiers (EPCI, fondations,...) de contribuer au montage des projets territoriaux et d'autre part, aux opérateurs et entreprises de s'engager dans l'innovation (produits et services).

Cependant, la prévention de la dépendance dépasse la stricte politique de l'autonomie et concerne également l'habitat, la culture, le sport et le développement économique. Ainsi, le Département va également poursuivre la démarche « TIC et SANTE – Innovation pour l'autonomie » dotée d'une enveloppe de 56.000 € dont les crédits serviront aux actions de soutien à l'emploi (6000 € pour l'adhésion annuelle à France Silver Economie et 50.000 € pour le diamantisme et le soutien à diverses manifestations d'intérêt autour du « bien vieillir » ayant vocation à développer de nouveaux services, de nouveaux process...). Ce sujet majeur pour l'avenir de nos territoires est l'un des axes de travail transversal essentiel dans les années à venir dans l'objectif d'adapter nos territoires aux évolutions liées à l'avancée en âge et faire du « silver développement » un levier d'innovation territoriale.

Aussi, il est proposé un crédit de 60 000 € pour l'ensemble de ces actions de prévention de la dépendance.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 444 - Actions spécifiques en faveur des personnes âgées.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY